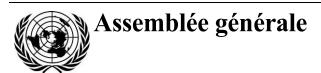
Nations Unies A/76/570/Corr.1



Distr. générale 28 février 2022 Français Original : anglais

Soixante-seizième session Point 143 de l'ordre du jour Gestion des ressources humaines

Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 14

Substituer au texte actuel le texte suivant :

14. La présente section s'inscrit dans le prolongement de l'analyse présentée dans le précédent rapport (A/75/591), mais pousse plus loin l'étude des facteurs qui touchent aux priorités de l'Organisation en matière de ressources humaines, notamment au principe de l'équité de la représentation géographique et à la parité des genres, afin de mieux comprendre l'étendue des progrès faits au regard des objectifs clairement définis dans ce domaine. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines pour la période 2019-2020 et les perspectives pour l'après (A/75/540) que la diversité est l'un des trois résultats stratégiques à long terme auxquels la réforme doit aboutir. L'objectif est de faire en sorte que tous les États Membres non représentés soient représentés dans l'Organisation et que le plus grand nombre possible d'États Membres sousreprésentés à l'heure actuelle se situent dans la fourchette optimale. En ce qui concerne la parité des genres, l'objectif est de l'atteindre d'ici à 2028. Ces objectifs figurent aussi dans la Stratégie du Secrétariat en faveur de la diversité géographique et dans la stratégie en faveur de la parité des genres dans l'ensemble du système. Pour atteindre ces objectifs, il faudra avoir une vision claire des causes profondes des problèmes qui en entravent la réalisation. De plus, il sera peut-être nécessaire de prendre des mesures liées à la gestion des aptitudes.

